

## LA CGT SIGNE L'ACCORD TAD A GRDF



Je souhaite recevoir l'information CGT GRDF en direct. Je flashe le QR code et je m'inscris.

**Comme annoncé dans notre communication du 22 mars, la CGT a consulté ses bases pour savoir si elle devait signer l'accord TAD à GRDF. Le résultat de cette consultation étant positif, la CGT a apposé sa signature sur l'accord.**

Pour revoir les principales avancées contenues dans le nouvel accord, nous vous invitons à consulter notre communication du 22 mars à l'aide de ce lien : <https://csec-grdf.fnme-cgt.fr/negotiation-tad-a-grdf-des-avancees-pour-tous/>

Cet accord entre en vigueur le 1er avril mais **certaines dispositions ne pourront prendre effet qu'au 1er septembre**. En effet, la modification des rythmes de TAD (élargissement du rythme mensuel et disparition du rythme hebdomadaire) nécessite de **réécrire toutes les chartes d'équipe**.

Les modalités de l'accord du 16 mars 2021 et de l'avenant du 13 juillet 2023 restent donc applicables dans l'immédiat. Concrètement **les conventions en cours sont valables jusqu'au 31 août 2024**.

**Toutes les conventions basées sur ces chartes et le nouvel accord (y compris celles actuellement en cours) pourront être signées à compter du mois de septembre 2024.**

Pour autant, **certaines dispositions entrent en vigueur dès à présent :**

- Le traitement des situations particulières (femmes enceinte, personnes en situation de handicap, aidants familiaux, temps partiel, conventions PTC hors techniciens ou ITI),
- L'absence d'impact des arrêts maladie et des jours de grève sur les jours de TAD,
- La prise en charge à 100 % par l'employeur des achats d'équipement pour les alternants,
- La possibilité de demander une avance sur salaire et une reprise en plusieurs mois,
- Le passage de l'indemnité forfaitaire à 14 € par mois au lieu de 12,50 €.

Avant et pendant les dernières élections, certaines organisations syndicales s'étaient amusées à vouloir faire passer la CGT comme une organisation opposée au TAD.

**Nous venons de prouver par les actes que, non seulement, c'est faux mais, qu'en plus, nous avons grandement contribué à faire évoluer cet accord.**

